

OBSERVATOIRE  
DE LA SANTE ET DU SOCIAL  
BRUXELLES



OBSERVATORIUM  
VOOR GEZONDHEID EN WELZIJN  
BRUSSEL

En collaboration avec **la Strada**  
*Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri*

---

## Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2010

Débat public du 20 septembre 2011  
« Vivre sans chez soi à Bruxelles »

---



Commission communautaire commune



**Rédaction :**

Annette Perdaens, [aperdaens@ccc.irisnet.be](mailto:aperdaens@ccc.irisnet.be), tél. : 02/552 01 50

**Pour plus d'informations :**

**Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale**

Commission communautaire commune

183 avenue Louise – 1050 Bruxelles

Tél. : 02/552 01 89

[observat@ccc.irisnet.be](mailto:observat@ccc.irisnet.be)

[www.observatbru.be](http://www.observatbru.be)

**La Strada**, Centre d'appui au secteur bruxellois de l'aide aux sans-abris

183 avenue Louise – 1050 Bruxelles

Tél. : 02/552 01 78

[www.aideauxsansabri.org](http://www.aideauxsansabri.org)

Laurent Van Hoorebeke, [lvanhoorebeke@lastrada.irisnet.be](mailto:lvanhoorebeke@lastrada.irisnet.be), et

Olivia Dardenne, [odardenne@lastrada.irisnet.be](mailto:odardenne@lastrada.irisnet.be), tél.: 02/552 01 78

---

## TABLE DES MATIERES

<b>REMERCIEMENTS</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
<b>LES PROPOSITIONS ISSUES DES ATELIERS</b>	<b>5</b>
1. Renforcer l'accès/maintien du logement en jouant sur les freins et les leviers	5
2. Soutenir les plus vulnérables dans leur milieu de vie quel qu'il soit	6
3. Optimiser les outils disponibles pour le travail social	7
4. Favoriser la bonne gouvernance	7
<b>EXPOSÉ DE MADAME E. HUYTEBROECK , MINISTRE DE L'AIDE AUX PERSONNES BICOMMUNAUTAIRE</b>	<b>10</b>
<b>DES SUITES AU DEBAT PUBLIC "VIVRE SANS CHEZ SOI À BRUXELLES" ?</b>	<b>14</b>

---

## REMERCIEMENTS

*Tous nos remerciements vont à tous ceux qui se mobilisés pour organiser cette table ronde et pour y participer, eux qui ont voulu qu'on en parle, eux qui voient l'être humain comme la priorité absolue, quelles que soient ses difficultés, eux qui luttent au quotidien pour faire sortir les personnes « sans chez soi » de l'ombre, eux qui veulent ardemment que la problématique du « sans chez soi » soit mise à l'ordre du jour des priorités politiques.*

*Ce débat a pu réunir les forces vives de l'action sociale, les personnes concernées, les travailleurs sociaux de CPAS, qui sont venus nombreux, et les travailleurs sociaux des services associatifs.*

*Nous espérons que cette concertation ouvrira la porte à bien d'autres rencontres de travailleurs sociaux des services publics et associatifs.*

*Tous nos remerciements vont également à ceux qui ont co-organisé et soutenu le projet*

*AMA asbl, Archipel-Albatros asbl, Bicofédé asbl, BWR asbl, Fami-Home asbl et SMES-B asbl*

*et à ceux qui ont animé les groupes de travail et pris note afin de réaliser ce compte-rendu :*

*Déborah Oddie, Birger Blancke, Edwin Van Hollebeke, Etienne Jacquemijn, Anne Devresse et Séverine Galoppin.*

*Annette Perdaens, Gille Feyaerts, Nicole Mondelaers, Olivia Dardenne, Laurent Van Hoorebeke et Sarah Luyten.*

---

## INTRODUCTION

Dans le cadre du rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2010, le cahier thématique a été consacré à la problématique « Vivre sans chez soi à Bruxelles » à la demande du Collège réuni de Bruxelles-Capitale.

Chaque rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté donne lieu à l'organisation d'un débat public (publié dans le 5<sup>ème</sup> cahier du rapport 2010). Celui-ci a eu lieu en novembre 2010 spécifiquement sur les questions liées à la participation à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du Plan bruxellois de lutte contre la pauvreté 2010 (publié dans le 4<sup>ème</sup> cahier du rapport 2010). On n'a pas pu y débattre du cahier thématique « Vivre sans chez soi à Bruxelles » .

C'est la raison pour laquelle un second débat public a été organisé **en collaboration avec la Strada**, centre d'appui au secteur bruxellois de l'aide aux sans-abris, le 20 septembre 2011 au Parlement bruxellois. Son objectif était de débattre avec tous les acteurs concernés d'une part des initiatives à développer par le secteur en faveur des personnes sans chez soi et d'autre part des moyens d'action à apporter par les Ministres pour soutenir ces initiatives.

Ettaient invités au débat les Parlementaires bruxellois, les Ministres bruxellois, les cabinets bruxellois, les CPAS, les travailleurs et usagers du secteur de l'aide aux personnes sans-abri bruxellois, les services wallons et flamands, les secteurs proches (logement, services sociaux associatifs, santé mentale, aide aux justiciables,...). Plus de 120 personnes ont partagé leurs réflexions au cours de cette journée.

En concertation avec le groupe de travail d'acteurs de terrain qui a préparé ce débat public, trois thèmes prioritaires ont été choisis pour aborder la problématique au cours de 3 ateliers :

✓ **1. Habitat et accompagnement**

Accompagnement dans le milieu de vie, lors du passage de la rue à l'habitat, habitat solidaire, post-hébergement,...

✓ **2. Collaboration, concertation et communication**

La collaboration, concertation et communication entre services du secteur (services de statut public ou privé, ou de langue différente,...), et avec services d'autres secteurs.

✓ **3. Besoins spécifiques difficilement rencontrés**

Grandes familles, familles monoparentales, personnes avec animaux, polydiagnostics,...

En seconde partie de journée, la Ministre E. Huytebroeck, compétente pour l'aide aux personnes conjointement avec la Ministre B. Grouwels, et donc pour la politique d'aide au secteur sans-abri, a exposé les lignes de la politique menée à ce jour dans ce secteur. Il s'en est suivi un court débat.

Le présent compte-rendu relève les propositions qui ont été avancées dans les 3 groupes de travail susmentionnés ainsi que le compte-rendu de l'exposé de la Ministre E. Huytebroeck sur la politique bruxelloise d'aide aux personnes sans-abri.

Le résumé du débat qui a suivi l'exposé de Mme la Ministre Huytebroeck est disponible séparément.

---

## LES PROPOSITIONS ISSUES DES ATELIERS

### 1. Renforcer l'accès/maintien du logement en jouant sur les freins et les leviers

#### **TOUS LES DISPOSITIFS DE PRÉVENTION DOIVENT ÊTRE ACTIVÉS POUR ÉVITER QUE LES PERSONNES NE SE TROUVENT SANS LOGEMENT**

La perte de logement entraîne une dégradation en cascade de la situation des personnes vulnérables. C'est pourquoi l'accès aux droits sociaux fondamentaux et leur maintien est crucial, de même que l'accès aux services d'aides et de soins. L'action des services sociaux généraux y trouve une place indispensable, mais leur rôle n'est sans doute pas appréhendé explicitement de cette manière (CPAS, CAP/CASG/CAW,...).

En cas d'expulsion, le travail social exerce une fonction de détection, de prévention, de suivi et d'alarme. L'expérience du CPAS de St Gilles en matière de prévention des expulsions est à implanter dans d'autres communes.

#### **AUGMENTER L'OFFRE DE LOGEMENTS ABORDABLES ET ACCESSIBLES**

Les réponses et les solutions des problèmes rencontrés par les personnes vivant en grande précarité se trouvent prioritairement dans le secteur du logement.

Pour s'adapter à la diversité des besoins, il faut diversifier l'offre de logements, qu'ils soient privés, socialisés (AIS,...) ou solidaires (logements avec espaces privatifs et espaces collectifs). Cette situation structurelle sur le long terme n'est possible que si l'offre de logements abordables et de qualité augmente en Région bruxelloise.

Pour ce faire, il faut notamment:

- démocratiser le coût des loyers privés
- faciliter l'accès à une garantie locative « anonymisée » pour éviter discrimination et stigmatisation
- accentuer la lutte contre les discriminations sur le marché du logement
- assouplir l'octroi de la prime d'installation en fonction de critères de circonstances (lors du passage de la maison d'accueil au logement, de la rue au logement,...)
- différer l'action des huissiers lors de la réinstallation dans un logement après la rue (une adresse à laquelle peut s'adresser le huissier).

#### **L'INDIVIDUALISATION DES DROITS (NIVEAU FÉDÉRAL) EST UNE PRIORITÉ POUR MAINTENIR LE LOGEMENT ET AUGMENTER LA SOLIDARITÉ ENTRE PERSONNES**

En Belgique, les allocations sociales n'atteignent pas même le seuil de risque de pauvreté (A ce jour, à l'exception de la pension minimum, aucune allocation sociale n'atteint le seuil de risque de pauvreté en Belgique, soit € 973 pour un isolé).

Pour échapper à cette pénalisation, les ménages en arrivent à louer un second logement. De plus, le maintien du statut d'isolé en logement groupé ne doit pas faire l'objet d'un arbitrage suite à une négociation avec le CPAS ou le travailleur social, mais être identiquement applicable pour tous. Alors qu'elles cherchent des solutions pour acquérir une certaine autonomie, les personnes dépendant d'allocations sociales doivent pouvoir conserver leur statut d'isolé en cas de cohabitation groupée. L'idée d'un label pour l'habitat groupé est remis sur la table pour automatiser le maintien du statut d'isolé dans ces cas-là.

### **UNIFORMISER LES CRITÈRES D'OCTROI ET DE FONCTIONNEMENT DES LOGEMENTS RELEVANT D'UNE AIS (AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE) ET LEUR OCTROYER DES MOYENS FINANCIERS SUFFISANTS POUR ASSURER LEUR VIABILITÉ**

Chaque AIS détermine souverainement ses critères de priorité d'accès et ses conditions particulières. Actuellement, le non-paiement de loyer met toute l'association en péril, ce qui constitue un frein à l'accès des personnes les plus fragiles, alors qu'il est important de maintenir la diversité des publics dans les logements AIS.

De plus, l'accompagnement des personnes et des familles doit se répartir entre deux opérateurs différents:

- l'accompagnement à la gestion du logement assuré par l'AIS d'une part
- l'accompagnement pour l'aide sociale d'autre part.

Si l'AIS peut se charger de l'accompagnement à la gestion du bien (en tant que « propriétaire »), ce ne peut être le cas pour le suivi social du ménage (protection de la vie privée et secret professionnel obligent), qui doit se réaliser en partenariat avec une équipe/association externe à l'AIS.

## **2. Soutenir les plus vulnérables dans leur milieu de vie quel qu'il soit**

### **LE LOGEMENT EST INDISPENSABLE MAIS N'EST PAS SUFFISANT POUR STABILISER LES PERSONNES VULNÉRABLES. IL Y A LIEU DE DÉPASSER L'URGENCE ET D'INVESTIR DANS LE LONG TERME, EN DÉVELOPPANT L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DANS LE MILIEU DE VIE QUEL QU'IL SOIT, ET SURTOUT RECONNAÎTRE ET VALORISER CE TRAVAIL, QUI FAÇONNE UNE NOUVELLE APPROCHE DANS LA CONCEPTION DU TRAVAIL SOCIAL**

On est passé de la notion d'assistance (octroyer) à celle d'aide (faire à la place de) et ensuite à celle d'accompagnement social (faire avec et préparer à faire seul) et même d'action sociale (contractualiser ou se mettre ensemble). Contrairement aux craintes, l'accompagnement social n'est pas un vecteur qui augmente la dépendance, mais qui favorise au contraire l'autonomie. Ce fait est vérifié par une étude en cours qui a lieu actuellement en Région wallonne.

Les formes que prend cet accompagnement social varient selon les besoins :

- le « post-hébergement », un travail réalisé par les travailleurs de l'hébergement après celui-ci



- l’habitat accompagné, par une équipe spécifique, quel que soit le type de logement (AIS, logement social, logement groupé, occupation précaire, voire logement privé ou même squat)
- l’habitat solidaire, en partenariat avec une (ou des) équipe(s) qui assure(nt) l’accompagnement social individuel ET le suivi collectif pour assurer le bien vivre ensemble.

### 3. Optimiser les outils disponibles pour le travail social

#### **LES SITUATIONS DOIVENT ÊTRE ANTICIPÉES PAR LA CRÉATION DE PASSERELLES ENTRE SECTEURS AFIN D’ÉVITER LES RUPTURES QUI ABOUTISSENT À DES SITUATIONS DIFFICILEMENT « RÉCUPÉRABLES » SUR LE PLAN SOCIAL**

Pour les personnes qui quittent les hôpitaux, il n’y a pas de solution. Une maison d’accueil n’est pas équipée pour faire le suivi nécessaire de ce type de personne. Les passerelles entre le médical et le social devraient s’améliorer via les projets psy 107 financés par l’INAMI. Dans ce cadre, on pourrait imaginer des projets axés sur le logement à long terme (et pas uniquement orienté vers le logement de transit). Exemple de bonne pratique : la collaboration entre le Foyer Schaerbeekois et le SMES permet d’accompagner des personnes logeant dans des logements sociaux qui ont des problèmes psychiques.

#### **ANTICIPER LES CHANGEMENTS SOCIAUX ET TRAVAILLER SUR LE LONG TERME EN ADAPTANT LES MÉTHODES DU TRAVAIL SOCIAL**

Les besoins des personnes vulnérables prennent de l’ampleur et peuvent même changer de nature. Bien des travailleurs sociaux souhaitent construire un réseau de services, de personnes et de structures autour de la personne qui peuvent l’aider de manière multidisciplinaire en cas de besoin. Ce n’est pas possible actuellement étant donné la superposition des demandes d’aide. Les travailleurs exercent trop souvent une fonction « d’ambulance », sans pouvoir travailler sur le long terme.

### 4. Favoriser la bonne gouvernance

#### **ORGANISER DES CONCERTATIONS POUR CRÉER DES ARTICULATIONS ENTRE DIFFÉRENTS NIVEAUX DE POUVOIR AFIN DE POTENTIALISER L’ACTION POLITIQUE ET D’EMPÊCHER UN EFFET DE VASES COMMUNICANTS, NOCIFS POUR TOUS. CELA CONCERNE TANT LES POLITIQUES MENÉES PAR LES DIFFÉRENTS MINISTRES BRUXELLOIS QUE CELLES DES AUTORITÉS LOCALES**

Le fractionnement des services, accompagné d’un effet de transferts, est un frein important à la prise en compte de l’ensemble des besoins sociaux des personnes les plus vulnérables. C’est le cas par exemple de personnes handicapées, de personnes atteintes de troubles mentaux, de demandeurs d’asile ou d’autres groupes de migrants refusés dans des structures spécifiques et pris en charge par le secteur de l’aide aux personnes sans-abri. La pression se répercute également sur les CPAS et sur les maisons d’accueil, déjà saturées. La compétition est nocive tant pour les usagers que pour les travailleurs sociaux.

Des concertations systématiques sont à organiser avec le gouvernement fédéral en vue de la mise en place d'un plan de dispersion sur toute la Belgique afin de trouver des solutions à l'accueil des demandeurs d'asile par Fedasil en conformité avec la dignité humaine. Un travail de prévention de la migration de Roms doit être envisagé sur le plan européen pour intervenir auprès des pays d'origine.

### **HARMONISER LES AIDES SOCIALES OCTROYÉES PAR LES CPAS**

L'offre de services est territorialisée et très diversifiée, ce qui nécessite un accompagnement physique de certaines personnes dans des démarches pour éviter de se perdre dans les méandres de l'aide sociale publique. Cette hétérogénéité sème la confusion. Les gens ne comprennent pas pourquoi un CPAS octroie une aide et l'autre pas. Une harmonisation serait la bienvenue, en tenant compte que le coût de la vie (et du logement) est plus important à Bruxelles.

### **L'AUGMENTATION DE L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL NE DOIT PAS ALLER DE PAIR AVEC UNE DIMINUTION PROPORTIONNELLE DES CAPACITÉS D'ACCUEIL EN HÉBERGEMENT. VU LA COMPLEXITÉ DES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR UN PUBLIC DIVERSIFIÉ ET TRÈS VULNÉRABLE, TOUTES LES APPROCHES DOIVENT COEXISTER ET RESTER COMPLÉMENTAIRES**

Diminuer le nombre de lits alors que la demande en hébergement augmente est une politique contradictoire. Les changements de mission opérés par certains responsables politiques ont pour effet problématique de diminuer l'offre pour certains publics. Ceci peut être de nature à recréer de l'exclusion sociale.

La diversité des situations nécessite une offre diversifiée. Il est absolument nécessaire de maintenir les possibilités de « répit » et de préparation à la vie en logement privatif par un séjour en maison d'accueil pour que les personnes les plus vulnérables aient le temps de se reconstruire.

De plus, la diversification des publics nécessite une diversification des services d'hébergement. Il n'y a que deux structures d'accompagnement des personnes toxicodépendantes à Bruxelles, Transit et Hestia. Les listes d'attente révèlent qu'il n'y a pas assez d'alternatives.

### **MIEUX UTILISER LES LIEUX DE CONCERTATION EXISTANTS, PRENDRE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DES PROFESSIONNELS DE L'ACTION SOCIALE, ASSURER LE SUIVI DES DÉCISIONS ET AUGMENTER LEUR TRANSPARENCE**

Différents lieux de concertation existent à différents niveaux : Conférences interministérielles fédérales et/ou régionales et communautaires, Conseils consultatifs (CCC-COCOF et VGC), Centres d'appui et diverses concertations (entre autres la Strada et la Concertation sans-abri).

Plusieurs dispositifs ont formulé des propositions et des recommandations : le rapport 2001 (Andrea Réa) sur la problématique des personnes sans abri en RBC<sup>1</sup>, le cahier thématique « Vivre sans chez soi à Bruxelles » du rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2010, les recommandations parlementaires de 2010 qui font suite à la parution de ce rapport, les recommandations issues du rapport (inter)fédéral du

---

<sup>1</sup> Voir ci-dessous l'intervention de Mme E. Huytebroeck

Service Pauvreté (Centre d'égalité des chances), et les recommandations du jury issues du rapport de la Conférence européenne de consensus sur le sans-abrisme.

### **MIEUX ASSURER L'APPLICATION DES LOIS EXISTANTES ET LEUR CONTRÔLE EN AUGMENTANT LE PERSONNEL DE CONTRÔLE EN NOMBRE SUFFISANT DANS LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES**

Il ne suffit pas d'édicter de bonnes lois, il faut en vérifier l'application par les acteurs et sanctionner les infractions.

Différentes situations sont ont été identifiées :

- il faut plus de contrôles en ce qui concerne l'application de la loi sur les immeubles vides
- il faut s'interroger sur les obstacles liés à l'octroi de l'adresse de référence. Sans domicile et sans adresse de référence, les droits sociaux (et les allocations sociales) ne peuvent être activés
- Nombre de banques n'appliquent pas la loi sur l'octroi des garanties locatives. A ce constat s'ajoute le refus des banques d'ouvrir un compte aux personnes défavorisées, ce qui est aussi une violation des droits.

### **ASSURER LES MOYENS FINANCIERS NÉCESSAIRES EN RÉÉVALUANT LES MODES DE FINANCEMENT DU FÉDÉRAL ENVERS LES CPAS**

Actuellement, l'écart entre les objectifs politiques et le manque de moyens est important.

Il faut trouver des budgets complémentaires pour que les CPAS puissent investir dans l'aide aux personnes sans chez soi, afin que les CPAS ne doivent pas puiser dans les budgets locaux et diminuer ainsi leurs capacités d'aide pour d'autres personnes ou d'autres approches, et également pour « lisser » les grandes différences entre CPAS en termes de moyens financiers.

### **TROUVER DE NOUVELLES SOURCES DE FINANCEMENT POUR L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DANS LES LIEUX DE VIE, LÀ OÙ ELLES SONT DISPONIBLES. ELARGIR LES CRITÈRES D'ACCÈS DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN (FSE) EN RÉGION BRUXELLOISE ET EN FACILITER L'ACCÈS POUR LES INITIATIVES D'ACCOMPAGNEMENT AU LOGEMENT Y COMPRIS POUR LES ASSOCIATIONS AGRÉÉES**

Le Fonds social européen (FSE) n'est pour l'instant accessible que pour des initiatives émanant de CPAS et pour la Région bruxelloise, uniquement pour les initiatives liées à l'emploi (Actiris). La Conférence européenne de Consensus sur le sans-abrisme a mis l'accent sur la nécessité de faciliter l'accès aux Fonds structurels (FSE et FEDER concernant le logement).

Le prochain programme 2013-2018 devrait intégrer le financement d'initiatives liées à l'accompagnement social dans le milieu de vie, quel qu'il soit.

Cette négociation doit avoir lieu au sein de la CIM Intégration sociale qui réunit les Ministres fédéraux, régionaux et communautaires. C'est là que les Ministres bruxellois doivent intervenir pour influencer l'obtention de ces fonds structurels pour les initiatives d'accompagnement au logement.

---

## EXPOSÉ DE MADAME E. HUYTEBROECK , MINISTRE DE L'AIDE AUX PERSONNES BICOMMUNAUTAIRE

La politique menée par la Commission Communautaire Commune en matière d'aide aux sans-abri a été, pour la première fois, formulée clairement dans la note de politique générale de mai 2007. Cette note de politique générale était basée notamment sur une étude de 2000 (ULB) et sur les recommandations du rapport final, qui avaient déjà été traduites dans la première note de politique générale de mars 2002.

Les objectifs que le Collège réuni envisage de réaliser sont de:

- éviter que des personnes se retrouvent dans des situations d'exclusion externe qui mènent à la rue
- assurer une cohérence et une complémentarité maximale entre les structures d'aides aux sans-abri
- gérer au mieux les situations d'exclusion existant sur le territoire, tant pour ce qui concerne les dimensions humanitaires que l'insertion sociale
- favoriser les mécanismes d'insertion sociale permettant aux personnes concernées de quitter le secteur de l'aide aux sans-abri pour retrouver une place dans la société.

Dans la note de politique générale l'accent est placé sur trois éléments : la prévention, le logement – qui est aussi bien une stratégie préventive que curative - , et le secteur de l'aide aux sans-abri.

(1) **La prévention.** Le volet prévention consiste à renforcer la continuité des soins et de l'aide après la sortie d'une institution comme dans l'aide à la jeunesse, la psychiatrie, les prisons, éviter les expulsions et renforcer la médiation de dettes.

(2) **Le logement.** Pour encourager le sortie des personnes, on veut renforcer l'accompagnement au logement, l'habitat accompagné ainsi que développer des logements spécifiques.

(3) **Le secteur de l'aide aux sans-abri.** L'idée est de différencier les méthodes de travail, comme le développement des centres de jours et la spécialisation en groupes-cibles, et développer un accueil approprié pour des groupes spécifiques comme les candidats réfugiés - qui relèvent de la responsabilité du fédéral (Fédasil), les personnes sans papiers, et les victimes de violences conjugales.

Depuis 2007 nous avons :

- créé le Centre d'Appui La Strada et réorganisé le Comité de concertation
- intégré au Centre d'Appui la coordination du secteur de l'aide aux justiciables, dans lequel existait déjà un comité de concertation propre
- renforcé l'habitat accompagné et, par la reprise du financement du projet de Diogènes, favorisé l'accès direct de la rue au logement
- commencé à financer les centres de jours
- promu la diversification des maisons d'accueil, par exemple la reconversion de Foyers d'Accueil.

Cette politique doit être actualisée, adaptée et renforcée. A cette fin, nous pouvons nous inspirer des documents importants qui ont paru depuis 2007. Parmi ces documents, citons :

- l'accord du gouvernement 2009
- la partie 2 du Rapport 2008-2009 du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale : « Pour une approche cohérente de la lutte contre le sans-abrisme et la pauvreté »
- le Cahier 2 du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2010 : « Vivre sans chez soi à Bruxelles » et les recommandations
- les Recommandations politiques du jury de la Conférence Européenne de Consensus sur le sans-abrisme, organisé en décembre 2010 dans la cadre de la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne.

L'Accord du gouvernement 2009 reprend et actualise les grands axes de la note de politique générale : il donne priorité à la prévention, prévoit des logements diversifiés et adaptés, tente de répondre aux problématiques spécifiques. Il y a également un paragraphe sur la concertation et un chapitre important sur l'organisation de l'accueil d'urgence.

Les rapports partiels des rapports fédéral et régional sont très intéressants, très instructifs et présentent un large éventail de points importants, de recommandations et de propositions concrètes. Sur la base du rapport sur la pauvreté bruxellois, la commission des affaires sociales de l'Assemblée réunie a formulé une cinquantaine de recommandations, dont la moitié sur le logement et la lutte contre le sans-abrisme.

Les parties issues des rapports pauvreté fédéral et régional sont très intéressantes, très instructives et mettent l'accent sur un large éventail d'aspects, de recommandations et de propositions concrètes auxquels il faut porter attention. Sur base du rapport pauvreté bruxellois, la commission des affaires sociales a formulé un cinquantaine de recommandations, dont la moitié sur le logement et la lutte contre le sans-abrisme.

Pour finir, en ce qui concerne les recommandations politiques du jury de la Conférence européenne de Consensus sur le sans-abrisme, je me limiterai aux trois premières des six questions clé :

- à la question clé n° 1 « Que signifie l'absence de chez soi ? », le jury répond que l'aide aux sans-abri est un processus complexe, dynamique et différencié – ce qui exige, pour moi, une réponse complexe, dynamique et différenciée
- à la question clé n° 2 « Mettre un terme à l'absence de chez soi : un objectif réaliste », le jury estime que « l'absence de chez soi constitue une injustice grave et une violation des droits fondamentaux de l'homme à laquelle on peut et on doit mettre fin ». Ceci doit être et rester le point de départ de la politique en matière de l'aide aux sans-abri
- à la question n° 3 « Les approches politiques dirigées vers le logement constituent-elles les méthodes les plus efficaces de prévention et de lutte contre l'absence de chez-soi ? », le jury appelle à passer de l'utilisation des refuges et hébergements temporaires comme solution principale à des approches « dirigées vers le logement » (dont font partie les politiques de « logement d'abord » ou « housing first »). Cela implique d'augmenter l'accès à un logement permanent et de renforcer la capacité de prévention et de mise à disposition d'accompagnement flottant adéquat aux personnes dans leur logement en fonction de leurs besoins » - c'est un des axes principales de notre politique.

Ce que nous souhaitons mettre en œuvre :

- le volet prévention: développer la prévention, notamment en investissant plus de moyens dans l'aide aux justiciables et en travaillant sur l'accompagnement de la sortie des institutions de l'aide à la jeunesse – ce dernier aura lieu sur le mode d'une recherche-action et projets pilotes dans le cadre du thème du rapport sur la pauvreté 2012 « Jeunesse et pauvreté »
- le volet logement : investir dans l'habitat accompagné; Actuellement, cet habitat accompagné représente 1,4 millions d'euro ou 18,9% du budget de la Cocom accordé à l'aide aux sans-abri ; là nous devons faire preuve d'ambition et proposer un chemin de croissance sans équivoque
- diversification de l'offre de l'aide aux sans-abri : la création d'une base légale pour l'agrément et le subventionnement des centres de jour d'une part (et l'augmentation des subsides actuels) et pour l'agrément et le subventionnement de la « pension sociale » et de la « pension de soins » d'autre part. Le nom de ces nouvelles structures n'a pas encore été fixé : dans le rapport sur la pauvreté, la « pension sociale » est appelée « pension de famille ». La pension sociale est un lieu de vie destiné aux personnes éprouvant des difficultés psycho-sociales, qui ne répondent pas au profil des usagers des maisons d'accueil, mais qui ne peuvent plus vivre de façon autonome, avec ou sans accompagnement. La « pension de soins » est un lieu d'accueil visant à fournir aux personnes sans-abri nécessitant des soins et sortant d'un hôpital, un suivi médical et social temporaire. Toutes ces mesures doivent être prises dans le cadre de la réécriture de l'ordonnance de 2002, qui fait actuellement l'objet d'une discussion au sein du Conseil consultatif et qui sera d'ici peu soumis en première lecture au Collège réuni.

Toutefois, pour ce faire, il faut bien entendu disposer de la capacité d'agir efficacement. Je pense aussi bien à la capacité politique, qu'à la capacité administrative et budgétaire.

Par capacité politique, je veux dire la compétence d'intervenir, ce qui nous renvoie une fois de plus à la répartition des compétences entre différents niveaux de pouvoir et autorités au niveau régional. Le principe de base à observer est que l'approche du sans-abrisme est une responsabilité commune, mais que ceci n'est possible que si tous les niveaux prennent leur propre responsabilité. Je pense particulièrement à l'autorité fédérale et la « crise d'accueil des demandeurs d'asile ». Si l'autorité fédérale ne réussit pas à trouver une solution, l'affluence des demandeurs d'asile vers la Région bruxelloise déstabilisera l'aide aux sans-abri et nous devons une fois de plus consacrer le peu de moyens dont nous disposons à un accueil d'urgence et à de l'aide humanitaire. Il subsiste le problème de savoir qui est compétent pour les sans-papiers. De manière générale, l'opinion qui prévaut dans cette matière, est qu'il s'agit d'une responsabilité des CPAS, mais tout le monde sait également qu'il s'agit là d'un problème qui dépasse les frontières de la région, qui touche les communes centrales de la Région qui sont déjà surchargées.

Par capacité budgétaire, je veux dire les moyens dont nous disposons pour mener une politique. Dans cet hémicycle, tout le monde sait que la Commission Communautaire Commune est la plus petite autorité communautaire de Belgique, qu'elle n'a pas de compétence fiscale et qu'elle est, pour l'intégralité des ces moyens, dépendante des dotations de l'autorité fédérale et de la Région. Une indexation de ces dotations ne suffit même pas pour couvrir l'augmentation des frais de personnel présent dans les organisations subventionnés. Les moyens que la CCC investit dans l'aide aux sans-abri ont quadruplé entre 2000 et 2010, mais cette augmentation ne suffit pas pour rencontrer la demande croissante. D'autre part, le caractère spécifique du développement des besoins risque de remettre en question l'équilibre précaire de la répartition des moyens sur l'ensemble de l'aide aux sans-abri. De plus, les moyens risquent d'être investis de manière trop unilatérale.

Il faut tenir compte de ces capacités lorsque l'on demande à une autorité telle que la CCC de prendre des positions cohérentes et de développer une politique visant à éradiquer le sans-abrisme. Mais nous avons les ambitions suivantes :

- dégager des moyens supplémentaires pour le développement du secteur
- insister auprès des autorités compétentes, tant au niveau européen, fédéral, régional et local pour que celles-ci prennent leur responsabilité
- renforcer la transversalité de la politique, tant au niveau intergouvernemental, en alignant la politique des différentes autorités, c'est-à-dire des autorités locales (commune et CPAS), des autorités régionales (Régions et Communautés), et de l'autorité fédérale et européenne, qu'au niveau intersectoriel, en alignant différents domaines, comme par exemple la politique en matière de travail et d'emploi, d'enseignement, de logement, d'environnement, de services collectifs, de vie de famille et de quartier, justice; et renforcer la collaboration entre dispositifs sur divers terrains – et pour cela, nous comptons également sur vous.

---

## DES SUITES AU DÉBAT PUBLIC « VIVRE SANS CHEZ SOI À BRUXELLES » ?

Au-delà de l'analyse de l'état de la de la pauvreté et de son évolution, l'objet du rapport bruxellois est d'orienter les différentes politiques à mener vers des actions concertées pour lutter contre la pauvreté en Région bruxelloise.

Dans le cadre de la politique de lutte contre la pauvreté, de multiples acteurs institutionnels ont élaboré des propositions ou des recommandations aux différents niveaux de pouvoir sur les trois thèmes abordés en débat public ce 20 septembre 2011<sup>2</sup>.

Il s'agit de :

- l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, en collaboration avec le secteur de l'aide aux sans-abris, dans le cadre de l'élaboration du rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2010 et de son cahier thématique « Vivre sans chez soi à Bruxelles »
- le Parlement bruxellois (Assemblée réunie), dans le cadre de l'examen des propositions émises dans ce rapport bruxellois 2010 par l'adoption de recommandations aux différents niveaux de pouvoir
- le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, dans le cadre du rapport de lutte contre la pauvreté 2008-2009 « Pour une approche cohérente de la lutte contre les "sans-abrisme" et la pauvreté »
- la Conférence européenne de Consensus sur le sans-abrisme 2010.

Le débat public du 20 septembre 2010, avait quant à lui pour objectif de lister les priorités à prendre en compte dans la politique d'aide aux personnes sans-abri, notamment lors des débats budgétaires de cette fin d'année 2011 et lors de l'élaboration des prochains plans d'action de lutte contre la pauvreté en Région bruxelloise.

---

<sup>2</sup> Pour rappel, Habitat et accompagnement ; Collaboration, concertation et communication ; Besoins spécifiques difficilement rencontrés